

Réunion du Conseil Municipal du 27 janvier 2022 à 19h30
Compte-rendu de séance

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt-sept janvier 2022 à la Salle Desoubdanes, sur convocation en date du 20 janvier 2022 sous la présidence du Maire, M. Pierre VARACHAUD.

Présents : M. VARACHAUD, CHAULET, SOURY, LATHIERE, GROLEAU, NENERT, GARREAU, Mmes CHABOT, AUTIER, PINTO, DUDOUET, CANELLAS, ILAHA-ITEMA.

Procurations : Mme CARDINAL à Mme CHABOT ; Mme ROULAUD à M. GARREAU ; Mme BOYER à Mme AUTIER ; M. BASSOT à M. NENERT, M. MARIE à M. CHAULET ; M. PATAUD à Mme ILAHA-ITEMA

Ouverture de la séance à 19h30.

Secrétaire : Mme CARDOSO

PV du 27/09/2021 : Le secrétaire de séance étant excusé, M. le Maire demande que le PV soit voté à la prochaine séance, ce qui est approuvé à l'unanimité.

PV du 01/12/2021 : voté par 15 voix POUR et 4 Abstentions (absents lors de la séance)

Dossier 1 : Rénovation intérieure de l'Eglise : Avenant n°1 lot 1

Arrivée de M. PATAUD

Le Maire présente l'objet de cet avenant.

Attributaire : DAGAND ATLANTIQUE SAS 285 Impasse de Malpelas 87710 BRESSOLS

Marché initial du 07/06/2021 TF Montant : 245 855,70€ HT

Avenant N°1 Montant : 13 369,55€ HT

Nouveau montant du marché **259 225,25€ HT**

Objet : consolidation et relancis des petits moëllons (rocaillage) des voutes

L'avenant au marché est voté par 16 voix POUR et 3 Abstentions

Dossier 2 : Rénovation intérieure de l'Eglise : Avenant n°1 lot 2

Le Maire présente l'objet de cet avenant.

Attributaire : PATRIMOINE AUTHIER 10 rue de l'Europe 16730 FLEAC

Marché initial du 07/06/2021 TF Montant : 108 892,90€ HT

Avenant N°1 Montant : 15 508,68€ HT

Nouveau montant du marché **124 401,58€ HT**

Objet : renforcement de la tribune et de l'escalier

L'avenant au marché est voté par 16 voix POUR et 3 Abstentions

Dossier 3 : Création de la commission d'appel d'offres pour le marché de fourniture de carburants

Le Maire présente le principe de création d'une commission d'appel d'offres.

Une commune peut constituer, en début ou en cours de mandat, une ou plusieurs commissions d'appel d'offres (CAO) à caractère permanent ou temporaire, qui peuvent être compétentes pour l'ensemble des marchés publics ou seulement pour un marché déterminé, dès que le champ de compétence de chaque commission est clairement défini.

Ces commissions sont chargées, aux termes de l'article L.1414-2 du CGCT, de choisir les titulaires des marchés publics passés selon une procédure formalisée et dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est supérieure aux seuils européens.

C'est le cas pour le marché de fourniture de carburants à la station-service.

Dans les communes de moins de 3500 habitants, la CAO comporte en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

A l'unanimité l'Assemblée délibérante a décidé de ne pas procéder au scrutin secret.

Sont élus à la commission d'appel d'offres pour le marché de fourniture de carburants à la station-service :

Membres titulaires

- M. SOURY André

- Mme AUTIER Aurélie

- Mme ILAHA-ITEMA Valérie

Membres suppléants

- M. CHAULET François

- Mme PINTO Evelyne

- M. GARREAU Jean-Paul

Dossier 4 : Guichet unique pour le dépôt numérique des autorisations d'urbanisme

Le Maire explique qu'à partir du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes devront être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées par les usagers.

Il rappelle à l'Assemblée que le service instructeur de la Communauté de Communes **Porte Océane du Limousin** instruit les autorisations droit des sols de la commune. Il utilise le logiciel **next'ads par la société SIRAP**, mis aussi à disposition de la commune.

Un téléservice dédié à la saisine par voie électronique des autorisations d'urbanisme est issu de ce logiciel.

L'adresse de connexion est la suivante : <https://sve.sirap.fr>. Elle sera intégrée sur le site internet de la commune.

Le Maire propose que ce guichet unique soit le seul autorisé par la commune pour le dépôt numérique des autorisations d'urbanisme.

Voté à l'unanimité

Dossier 5 : Participation au budget de fonctionnement du psychologue de l'Education Nationale

Le psychologue scolaire a sa résidence administrative à Châlus, commune qui prenait en charge jusqu'à son budget de fonctionnement et notamment l'achat de tests. M. MUSSON, Inspecteur de l'Education Nationale, a suggéré une répartition de cette dépense sur l'ensemble des communes du secteur concerné. La 1^{ère} année le montant serait de 1 € par enfant scolarisé soit pour St-Laurent 88€ ; les années suivantes la participation serait de 0,20€ par enfant scolarisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette participation par 18 voix POUR et 1 voix CONTRE

Dossier 6 : Mise à disposition d'un agent du service technique auprès de l'Ehpad

M. le Maire explique qu'il s'agit de la mise à disposition de M. Thierry LAUNAY lors des absences de l'agent technique de la Maison de Retraite.

Voté à l'unanimité.

Dossier 7 : Réforme statutaire du syndicat mixte du PNR Périgord-Limousin

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Comité Syndical du PNR Périgord-Limousin a réfléchi à une évolution statutaire afin d'adapter la gouvernance du Parc aux réformes territoriales et intégrer la compétence GEMAPI.

L'Assemblée ayant pris connaissance des nouveaux statuts du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin approuvés par le Comité Syndical le 21/10/2021, est appelée à se prononcer sur ce projet de réforme statutaire. A l'unanimité, l'Assemblée donne un avis favorable.

Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations : 4^{ème} trimestre 2021

Période	N°	Date	N° Délégation	OBJET	décision
4 ^e T 2021	10	01/10/2021	2	Loyers des garages de l'ancienne Gendarmerie	20€/mois
	11	03/12/2021	2	Loyer chambre de secours 1er étage Presbytère	50€/semaine ou 200€/mois

M. PATAUD étant présent il est procédé au vote du PV de la réunion du 27/09/2021. M. VARACHAUD souhaite faire modifier les propos que M. PATAUD lui prête dans le dossier 10 (avenant 3 au bail Commune/SEL). M. PATAUD accepte de modifier partiellement le PV qui n'est pas voté par 9 Abstentions, 7 voix CONTRE et 3 voix POUR.